



SA Groupe Delhaize
Rue Osseghem 53
1080 Bruxelles, Belgique
Registre des personnes morales 0402.206.045 (Bruxelles)
www.groupedelhaize.com

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le/La soussigné(e)

Prénom :

Nom :

Domicile :

ou

Dénomination :

Forme juridique :

Siège social :

propriétaire de ¹

un total de..... actions nominatives de la société anonyme Groupe Delhaize, ayant son siège social à 1080 Bruxelles, rue Osseghem 53, immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0402.206.045 (« **Groupe Delhaize** » ou la « **Société** »),

et/ou

un total de actions dématérialisées du Groupe Delhaize.

déclare par la présente voter avec de ses actions² dans le sens indiqué ci-après sur les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du Groupe Delhaize qui se tiendra le jeudi 28 mai 2015 à 15 heures au Group Support Office du Groupe Delhaize, square Marie Curie 40 à 1070 Bruxelles, Belgique, limité cependant au nombre d'actions que le propriétaire a enregistré lors de la date d'enregistrement, le jeudi 14 mai 2015 à minuit (heure belge).

¹ Veuillez **compléter** selon le cas.

² Veuillez **indiquer le nombre** d'actions pour lesquelles vous souhaitez voter par correspondance lors de l'assemblée générale ordinaire. Si aucun nombre d'actions n'est indiqué, il sera considéré que vous votez pour le nombre total d'actions que vous possédez tel qu'indiqué dans le présent formulaire.

Ordre du jour

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.
2. Présentation du rapport du commissaire sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.
3. Communication des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014.

Les commentaires du Conseil d'Administration relatifs aux points 1, 2 et 3 ci-dessus sont repris dans la note d'information disponible sur le site Internet du Groupe Delhaize www.groupedelhaize.com.

4. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2014, y compris l'affectation du résultat et l'approbation de la distribution d'un dividende brut de EUR 1,60 par action (*).

Proposition de décision : approuver les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2014, y compris l'affectation du résultat comme suit:

		EUR
Perte de l'exercice	-	118.143.349,74
Prélèvements sur les réserves immunisées	+	643.524,68
Perte de l'exercice à affecter	-	117.499.825,06
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	+	898.964.889,50
Résultat à affecter	=	781.465.064,44
Affectation à la réserve légale	-	0,00
Dividende brut pour les actions	-	165.623.840,00
Solde du bénéfice à reporter	=	615.841.224,44

Par action, cela représente un dividende brut de EUR 1,60 (*).

(*) Ce montant peut fluctuer en fonction du nombre de warrants qui seraient exercés entre la date de la présente convocation et la date d'enregistrement relative au dividende. Le dividende sera payé aux propriétaires d'actions ordinaires à partir du 4 juin 2015 et aux propriétaires d'*American Depositary Shares* (ADRs) à partir du 9 juin 2015.

5. Décharge aux administrateurs.

Proposition de décision : donner décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.

6. Décharge au commissaire.

Proposition de décision : donner décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014.

7. Renouvellement de mandats et nomination d'administrateurs.

7.1 **Proposition de décision** : renouveler le mandat d'administrateur de Madame Shari Ballard pour une période de quatre années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2018.

7.2 **Proposition de décision** : renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques de Vacleroy pour une période de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2017.

7.3 **Proposition de décision** : renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Luc Vansteenkiste pour une période de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2017.

7.4 **Proposition de décision** : nommer Madame Dominique Leroy en qualité d'administratrice pour une période de quatre années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2018.

7.5 **Proposition de décision** : nommer Monsieur Patrick De Maeseneire en qualité d'administrateur pour une période de quatre années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2018.

8. Indépendance des administrateurs en vertu du Code belge des sociétés.

8.1 **Proposition de décision** : sur proposition du Conseil d'Administration, constater que Madame Shari Ballard, dont il est proposé de renouveler le mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2018, remplit les critères d'indépendance établis par le Code belge des sociétés pour l'évaluation de l'indépendance des administrateurs, et renouveler son mandat en tant qu'administratrice indépendante conformément aux critères du Code belge des sociétés. Madame Shari Ballard répond aux critères fonctionnels, familiaux et financiers d'indépendance prévus par l'article 526ter du Code belge des sociétés. En outre, Madame Shari Ballard a clairement indiqué, et le Conseil d'Administration estime, sur la base des informations dont il a connaissance, qu'elle n'entretient aucune relation avec une société qui pourrait compromettre son indépendance.

8.2 **Proposition de décision** : sur proposition du Conseil d'Administration, constater que Madame Dominique Leroy, dont la nomination en qualité d'administratrice est proposée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2018, remplit les critères d'indépendance établis par le Code belge des sociétés pour l'évaluation de l'indépendance des administrateurs, et la nommer en tant qu'administratrice indépendante conformément aux critères du Code belge des sociétés. Madame Dominique Leroy répond aux critères fonctionnels, familiaux et financiers d'indépendance prévus par l'article 526ter du Code belge des sociétés. En outre, Madame Dominique Leroy a clairement indiqué, et le Conseil d'Administration estime, sur la base des informations dont il a connaissance, qu'elle n'entretient aucune relation avec une société qui pourrait compromettre son indépendance.

8.3 **Proposition de décision** : sur proposition du Conseil d'Administration, constater que Monsieur Patrick De Maeseneire, dont la nomination en qualité d'administrateur est proposée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera invitée à approuver les comptes de l'exercice social 2018, remplit les critères d'indépendance établis par le Code belge des sociétés pour l'évaluation de l'indépendance des administrateurs, et le nommer en tant qu'administrateur indépendant conformément aux critères du Code belge des sociétés. Monsieur Patrick De Maeseneire répond aux critères fonctionnels, familiaux et financiers d'indépendance prévus par l'article 526ter du Code belge des sociétés. En outre, Monsieur Patrick De Maeseneire a clairement indiqué, et le Conseil d'Administration estime, sur la base des informations dont il a connaissance, qu'il n'entretient aucune relation avec une société qui pourrait compromettre son indépendance.

9. Approbation du rapport de rémunération.

Proposition de décision : approuver le rapport de rémunération inclut dans la déclaration de gouvernance d'entreprise du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2014.

10. Remboursement anticipé d'obligations, d'obligations convertibles ou de billets de trésorerie à moyen terme en cas de changement de contrôle de la Société.

Proposition de décision : conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, approuver la clause conférant aux porteurs d'obligations, d'obligations convertibles ou de billets de trésorerie à moyen terme que la Société pourrait émettre dans les 12 mois suivant l'assemblée générale ordinaire de mai 2015 en une ou plusieurs offres ou tranches, dont la ou les échéances n'excéderaient pas 30 ans et pour un montant équivalent à maximum EUR 1,5 milliard, le droit d'obtenir le remboursement ou le droit d'exiger le rachat de ces obligations ou billets de trésorerie pour un montant n'excédant pas 101% du principal et des intérêts échus et impayés de ces obligations ou billets de trésorerie, en cas de changement de contrôle de la Société, conformément aux termes et conditions de ces obligations et/ou billets de trésorerie. Chaque émission de ces obligations ou billets de trésorerie fera l'objet d'un communiqué de presse résumant la clause de changement de contrôle applicable et mentionnera le montant total des obligations et des billets de trésorerie déjà émis par la Société et soumis à la clause de changement de contrôle approuvée par cette résolution.

INSTRUCTIONS DE VOTE:**Veillez indiquer vos instructions de vote pour chaque proposition de décision.**

<i>Le point 1 de l'ordre du jour ne requiert pas de vote.</i>	<i>Vote sur la proposition 7.3 de l'ordre du jour</i> - vote pour () - vote contre () - abstention ()
<i>Le point 2 de l'ordre du jour ne requiert pas de vote.</i>	<i>Vote sur la proposition 7.4 de l'ordre du jour</i> - vote pour () - vote contre () - abstention ()
<i>Le point 3 de l'ordre du jour ne requiert pas de vote.</i>	<i>Vote sur la proposition 7.5 de l'ordre du jour</i> - vote pour () - vote contre () - abstention ()
<i>Vote sur la proposition 4 de l'ordre du jour</i> - vote pour () - vote contre () - abstention ()	<i>Vote sur la proposition 8.1 de l'ordre du jour</i> - vote pour () - vote contre () - abstention ()
<i>Vote sur la proposition 5 de l'ordre du jour</i> - vote pour () - vote contre () - abstention ()	<i>Vote sur la proposition 8.2 de l'ordre du jour</i> - vote pour () - vote contre () - abstention ()
<i>Vote sur la proposition 6 de l'ordre du jour</i> - vote pour () - vote contre () - abstention ()	<i>Vote sur la proposition 8.3. de l'ordre du jour</i> - vote pour () - vote contre () - abstention ()
<i>Vote sur la proposition 7.1 de l'ordre du jour</i> - vote pour () - vote contre () - abstention ()	<i>Vote sur la proposition 9 de l'ordre du jour</i> - vote pour () - vote contre () - abstention ()
<i>Vote sur la proposition 7.2 de l'ordre du jour</i> - vote pour () - vote contre () - abstention ()	<i>Vote sur la proposition 10 de l'ordre du jour</i> - vote pour () - vote contre () - abstention ()

Les formulaires sans instructions de vote ne sont pas valables.

Ce formulaire signé de vote par correspondance doit parvenir à la Société par courrier, par fax ou par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **vendredi 22 mai 2015** avant 17 heures (heure belge). Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance doivent en outre satisfaire aux formalités d'enregistrement décrites dans la convocation de l'assemblée générale ordinaire.

Le vote par correspondance est irrévocable. Les actionnaires qui ont voté par correspondance peuvent assister à l'assemblée générale mais ne peuvent plus voter ni par eux-mêmes ni par mandataire pour le nombre d'actions pour lequel ils ont voté par correspondance.

Si les actionnaires, en vertu de l'Article 533ter du Code des Sociétés, exercent leur droit de déposer de propositions de décision nouvelles ou alternatives concernant des points de l'ordre du jour existants, les votes par correspondance reçus par la Société avant la publication de l'ordre jour complété restent valables pour les points de l'ordre du jour repris dans le présent formulaire. Cependant, les votes exprimés concernant des sujets à l'ordre du jour pour lesquels de propositions de décision nouvelles ou alternatives ont été introduites, ne seront plus valables. Dans ce cas, les actionnaires pourront voter par correspondance sur ces propositions de décision nouvelles ou alternatives en utilisant le formulaire de vote par correspondance modifié, qui sera mis à disposition par la Société.

Si les actionnaires, en vertu l'Article 533ter du Code des Sociétés, exercent leur droit d'ajouter de nouveaux points à l'ordre du jour de l'assemblée générale, les actionnaires pourront voter par correspondance sur ces nouveaux points à l'ordre du jour en utilisant le formulaire de vote par correspondance modifié qui sera mis à disposition par la Société. Les votes indiqués dans le présent formulaire et qui concernent les points de l'ordre du jour existants resteront valables.

Adresse de la Société :

SA Groupe Delhaize
c/o Madame Sandy Paquet
Square Marie Curie 40
1070 Bruxelles
Belgique
Tél. :+ 32 2 412 75 82
Fax : +32 2 412 83 89
E-mail : generalmeeting@delhaizegroup.com

Signature: _____

Nom:

Capacité:

Date:

Les personnes morales doivent spécifier le prénom, nom de famille et titre de la/des personne(s) physique(s) qui signera/signeront en leur nom le présent formulaire. Si le soussigné n'est pas une personne physique qui signe elle-même ce formulaire, le signataire déclare et garantit au Groupe Delhaize avoir les pleins pouvoirs pour signer ce formulaire pour le compte du soussigné.